## **COMMUNE D'AIZAC**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09 mars 2020

L'an deux mille vingt et le neuf mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'AlZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Christine SAUSSAC (1ère Adjointe au Maire)

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice: 8 Présents: 6 Représentés: 0

Qui ont pris part à la délibération : 6 Pour : 6 Contre: 0 Abstention : 0

Date de convocation : 03/03/2020

Présents: Marie-Christine SAUSSAC, Alain VALENTIN, Géraldine

BERNARD, Emilie CHATELIN, Cédric RAYE, Marie VENTALON

Représentés :

Absents excusés :

Absents: Edmond FARGIER, René CHAMPANHET

Secrétaire de séance : Géraldine BERNARD

## OBJET: Vote du Compte Administratif de 2019 Commune d'Aizac M14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie Christine SAUSSAC, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Edmond FARGIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		48 096.48		1 453.07		49 549.55
Opérations exercice	106 225.21	79 339.76	160 527.98	187 263.76	266 753.19	266 603.52
Total	106 225.21	127 436.24	160 527.98	188 716.83	266 753.19	316 153.07
Résultat de clôture		21 211.03		28 188.85		49 399.88
Restes à réaliser						
Total cumulé		21 211.03		28 188.85		49 399.88
Résultat définitif		21 211.03		28 188.85		49 399.88

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

En Mairie le 13 mars 2020